

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-457923

137790



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7279 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MOHAMED FAKIR HASSAN

Date de naissance : 25/12/1963

Adresse : SALMIAZ 2 RUE 11 N° 25 APP 6 CASABLANCA

Tél. : 0666264930 Total des frais engagés : 518,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : DR DOCTEUR MOHAMED FAKIR MEDECINE GENERALE Bd. Abdellah Sanhaji N° 468 Drissia II - Casablanca Tel: 022 20 20 45 45

Date de consultation : 12/11/2022 Nom et prénom du praticien : DR MOHAMED FAKIR

Age : 58 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : M.C. Maladie de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 12/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

JNPE:091115329

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/01/2022	U	81	X	INPE.091115329 INPE MEDICINE GENE MADELEINE CABRÉ INPE GENIE

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MOUNA Bay Omar Ibnou Al Khattab Rue 1 N° 57 - Casablanca Tél: 05 22 88 57 08	14/09/2022 22/03/2022	341,70 Stk 60

## **ANALYSES - RADIographies**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

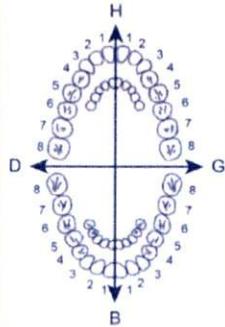
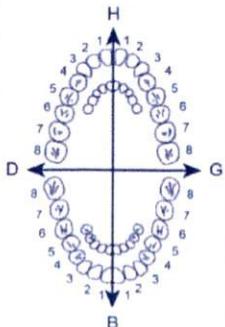
AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Partien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
Dr. ABOU SALIMA Médecin Généraliste Cité Salima 2, Rue 1, N° 104 Casablanca	10/05/2014 10/05/2014 10/05/2014 22			X		2000,- 2000,-	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b> <input type="text"/>
				<b>FIN D'EXECUTION</b> <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>
				<b>DATE DU DEVIS</b> <input type="text"/>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b> <input type="text"/>

## **Docteur NAOUR Abdessadek**

## MEDECINE GENERALE

468 Bd, Abdellah Sanhagi - 1er étage

Drissia 2 - Casablanca

Tél : 05 22 80 22 40

الدكتور ناور عبد الصادق  
الطب العام

468 شارع عبد الله الصنهاجي - الطابق 1

الادريسية 2 - الدار البيضاء

الهاتف: 0522802240

— 1 —



المستجدلات : 06 61 32 09 60

Casablanca, le

الدار البيضاء: في

ell HANAMI HAN

4616

AB<sub>1</sub>S

*Nenid*

LOT : 4471  
PER : 05/24  
PPV : 46,60 DH

**IXOR® 20 mg**

PPU 118DH50

46

37,00

ambre - Vit. C - Vit. D

JNT:220261

10:03/20

83,00DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NR0  
P.R.V: 56.60 DH

8315

80,6

~~apple~~

~~Digni~~ ~~Wen~~

Digital  
-art @

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRD  
P.P.V. 56.60 DH

6 118001 1150137 >



~~UNSTEUR HASSAN AOUSSAÏD  
MEDECINE GENERALE  
Bd. Abdellah Sanaiji N° 468  
Drissia II - Casablanca  
Tél.: 022 80 22 40~~

22 SEPT 2022

